



PARIS 2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11

LIGNE DE TEMPS - 2015



POINTS SAILLANTS DES NÉGOCIATIONS

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS

La lenteur des progrès concernant les discussions sur l'adaptation s'explique par un financement limité et une approche axée sur les gouvernements nationaux.

Trois documents ont été diffusés par les Coprésidents de l'ADP le lundi 5 octobre :

- > Un « non-papier » intégrant les différents points de vue et positions des Parties qui doit constituer le texte de base des négociations.
- > Un projet de décision sur le Secteur d'activité 2 (niveau d'ambition à prévoir avant 2020).
- > La note de déroulement de session de l'ADP 2-11 qui propose un groupe ouvert de rédaction, et des groupes dérivés s'ils s'avéraient nécessaires.

Le cadre prévu pour les négociations devrait rendre possible les discussions autour d'enjeux transversaux tels que l'adaptation et ses moyens de mise en œuvre.

PRINCIPAUX ENJEUX DES NÉGOCIATIONS

L'objectif mondial d'adaptation

Les enjeux:

- > La définition d'un objectif ou d'une vision mondiale à long-terme visant à réduire la vulnérabilité et augmenter la capacité d'adaptation des peuples, et la mise en œuvre de solutions telles que la recherche scientifique, ou le partage des connaissances et des moyens d'action afin d'atteindre cet objectif ;
- > La possibilité d'évaluer un objectif mondial ;
- > Le rapport entre l'adaptation, la résilience et les impacts du changement climatique, et les liens entre les actions au niveau local et celles au niveau mondial.

Les engagements collectifs et individuels

Les enjeux convergents:

- > Les mesures d'adaptation devraient être flexibles, non-directives, et déterminées au niveau national ;
- > La communication des efforts d'adaptation devrait être souple et favoriser le partage d'informations, le soutien des efforts d'adaptation entrepris, et la reconnaissance des engagements pris ;
- > Les processus de suivi et l'évaluation devraient être souples et leur mise en œuvre déterminée par les Parties à la Convention ;
- > Les indicateurs devraient être appliqués au niveau national ;
- > Les co-bénéfices et les synergies entre l'atténuation et l'adaptation devraient être pris en compte.

Questions repoussées à un examen ultérieur:

- > L'application du principe de différenciation aux actions d'adaptation

Le soutien aux mesures d'adaptation

Les enjeux convergents:

- > La garantie d'un soutien continu aux mesures d'adaptation, notamment financier, technologique et en renforcement de capacités ;
- > Priorité aux pays les plus vulnérables ;
- > Priorité aux subventions et financements publics des pays pauvres ;
- > Acheminement des fonds via des canaux existants.

Questions repoussées à un examen ultérieur:

- > Un soutien adéquat à l'adaptation et en équilibre avec le soutien apporté à l'atténuation ;
- > Sources et moyens de financement, notamment d'origine publique et privée, et autres leviers issus des mécanismes du marché ;
- > Mesures prises par anticipation et répondant aux besoins des pays les plus vulnérables ;
- > Efficacité des dépenses ;
- > Investissements nationaux des pays en développement ;
- > Intégration des mesures d'adaptation dans la planification du développement au niveau mondial ;
- > Généralisation des financements issus du secteur privé.

Engagement des parties prenantes

Le Plan d'Actions Lima-Paris facilite l'engagement des acteurs non-étatiques à agir pour le climat.



> ACTUALITÉS

PUBLICATION DES CPDN : UN NIVEAU D'ENGAGEMENT SANS PRÉCÉDENT

En date du 2 octobre 2015, 146 pays, dont plus de 25 issus du monde francophone, ont officiellement soumis leurs Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN), représentant ainsi presque 87% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Les CPDN offrent une opportunité aux pays en développement d'identifier leurs vulnérabilités face aux effets des changements climatiques afin de communiquer officiellement leurs besoins réels en matière d'adaptation et de renforcement de capacités, permettant ainsi une meilleure transparence au niveau international. Plusieurs pays, y compris le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Tchad, les Comores, la République démocratique du Congo, la Guinée-Bissau, Madagascar, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, ont détaillé les éléments de leur Programme d'Action National aux fins d'Adaptation dans leurs CPDN.

RÉUNIONS INFORMELLES

La présidence française de la COP 21 et la présidence péruvienne de la COP 20 ont tenu des **consultations informelles au niveau ministériel** les 6-7 septembre, afin d'accélérer le processus des négociations. Les consultations ont essentiellement abordé les moyens de mise en œuvre, comme le financement, les technologies et le renforcement des capacités, l'adaptation, et les pertes et dommages.

Un groupe de dirigeants de haut-niveau ont exprimé leur soutien pour un accord de Paris sur le changement climatique qui sera significatif, durable, et présentant la perspective d'un monde sans pauvreté. Ce message a été dévoilé lors d'un **déjeuner de travail informel sur le changement climatique**, tenu par le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon le 27 septembre à New York, en parallèle au Sommet pour l'adoption de l'agenda de développement post-2015.

RÉUNIONS BILATÉRALES

Le **8e Sommet Bilatéral entre l'Union Européenne et la République de Corée** s'est déroulé le 15 septembre à Séoul. Le sommet a

adopté une déclaration dans laquelle les deux parties affirment leur détermination à trouver à Paris un accord répondant aux besoins d'adaptation et limitant la hausse des températures en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Ils ont également souligné leur volonté de rendre le Fonds Vert pour le Climat pleinement opérationnel en 2015.

Les **États-Unis et l'Inde** se sont réunis le 21 septembre dans le cadre du 6e sommet de leur partenariat pour l'énergie. Les discussions ont abordé l'amélioration de l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et leur financement, et la séquestration du dioxyde de carbone.

Les **États-Unis et la Chine** ont publié une déclaration présidentielle lors de la visite d'État du président chinois Xi Jinping le 25 septembre à Washington DC, affirmant leur volonté d'adopter un accord ambitieux qui reflétera le principe des « responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, en vue des diverses circonstances nationales ». La déclaration réaffirme les mesures prises par les deux pays depuis leur accord de 2014. La Chine a également annoncé la mise à disposition de ¥20 milliards au profit de l'établissement du Fonds chinois de la coopération Sud-Sud sur le climat.

DÉCLARATION DE PLUSIEURS GRANDES VILLES AMÉRICAINES ET CHINOISES

Le 16 septembre, des dirigeants de 29 grandes villes, provinces et régions américaines et chinoises se sont réunis à Los Angeles pour la première rencontre officielle des dirigeants infranationaux dans le cadre de leur groupe de travail bilatéral sur le changement climatique. Les dirigeants signataires ont affirmé conjointement leur détermination à mener des actions sur le climat en établissant des objectifs ambitieux.

> À SUIVRE

En marge des assemblées du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, les deux présidences de la COP 20 et de la COP 21 organiseront à Lima une réunion informelle des ministres des finances pour faire un point d'étape sur le sujet financier.



pour plus d'information: gillian@iisd.org et ifdd@francophonie.org